

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance de Sociétés Féminines Suisses  |
| <b>Band:</b>        | 53 (1965)   |
| <b>Heft:</b>        | 48  |
| <b>Artikel:</b>     | Un honneur bien mérité : Mlle Kammacher : présidente du Grand Conseil de Genève : [1ère partie]                         |
| <b>Autor:</b>       | Kammacher   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-270942">https://doi.org/10.5169/seals-270942</a>                                 |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FEMMES SUISSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

16 janvier 1965 - N° 48

Parait le troisième samedi du mois

53<sup>e</sup> année

Rédacteur responsable:  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
Genève  
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :  
annonces suisses S. A.  
1, rue du Vieux-Billard  
Genève

Abonnement : (1 an)  
Suisse Fr. 7.—  
étranger Fr. 7,75  
y compris  
les numéros spéciaux  
Chèques post. 12-11791  
Imprimerie Nationale  
Genève

## UNION DE BANQUES SUISSES



Genève, rue du Rhône 8

La banque au service de tous  
90 succursales et agences en Suisse

### CONTRE LES MYTHES ANCIENS

## La ferveur des pionnières

Pendant plusieurs années, notre journal a publié, au mois de janvier, des articles rappelant la personnalité de sa fondatrice, Emilie Gourd, pionnière du suffrage féminin. C'est en janvier, en effet, qu'elle est décédée. En ce premier mois d'une année nouvelle, nous aimions signaler un ouvrage récent, paru en France et qui est tout brûlant de la flamme qui animait les pionnières.

Depuis que les pays d'Europe, d'Amérique, d'Océanie, d'Asie ou d'Afrique, ont solennellement affirmé, dans leurs constitutions, l'égalité civique des sexes, la ferveur féministe s'est attiée et c'est ainsi que l'on voit encore la Suisse hésiter à admettre cette égalité. C'est donc aux Suisses qu'il convient de recom-

mander cet ouvrage de deux Françaises, Mmes Andrée Michel et Geneviève Texier.<sup>1</sup>

Les auteurs reconnaissent la valeur des progrès féministes accomplis, mais elles dénoncent leur insuffisance, la persistance dans l'opinion publique, de la croyance en l'inégalité de la femme et elles démontrent les conséquences de cet état d'esprit. La démonstration, qui occupe la seconde partie de l'ouvrage est intéressante mais elle ne concerne que la France. La première partie consacrée aux mythes est d'une portée non seulement générale, mais mondiale. Ce sujet nous occuperà seul dans cet article.

### Les mythes féminins

Le mythe est une sorte de fable qui cherche à expliquer un phénomène que les hom-

alors que se développèrent des sociétés matrilinaires et des filiations matrilinaires. La femme n'en était guère plus indépendante comme on l'a cru, mais ce sont les hommes de sa famille qui exerçaient, grâce à elle, certaines prérogatives. —

Plus tard, avec la civilisation agricole se développe le culte de la terre-mère ; en Grèce, le culte de Déméter. Pourtant, bientôt l'homme renoue peu à peu les superstitions anciennes et dépouille la terre et la femme de leur pouvoir magique, il instaure le patriarcat et une nouvelle mythologie où la femme est considérée comme un être inférieur. Cette mythologie a pesé pendant des siècles sur le sexe féminin.

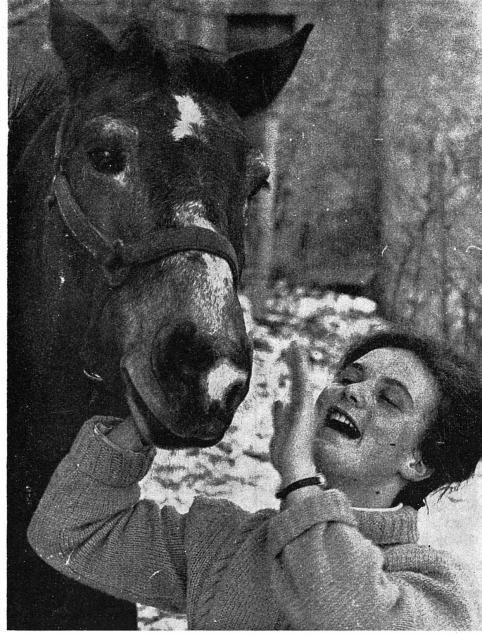
### Mythes féminins contemporains

#### Les mythes de la femme au foyer

Cette empreinte fut si profonde que notre époque n'en est pas délivrée. On évoque la vassalité de la femme dans des œuvres littéraires contemporaines, comme dans les œuvres de Claudel. « Le mythe de la vassalité pose gratuitement le principe de l'incompatibilité des activités professionnelles et des obligations familiales. » « A l'intérieur du foyer, où elle est reléguée, la femme doit rester sous la tutelle de l'époux, faute de quoi elle porte préjudice à sa famille. »

La presse féminine joue un rôle déterminant dans le maintien des mythes de vassalité.

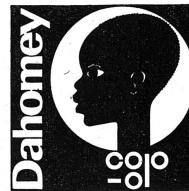
(Suite en page 5)



Elle est la première à suivre les cours d'une école d'agriculture jusqu'ici réservée aux garçons (article en page 3)

AIDEZ-LES  
VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs,  
nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

Pour la première fois, en Suisse, une femme est élue présidente d'une assemblée législative : Mlle Kammacher, avocate et députée depuis 1961, devient présidente du Grand Conseil de Genève. C'est une date mémorable dans l'histoire de notre pays et cet événement réjouit toutes celles qui ont lutté depuis des décades en faveur de l'égalité des droits politiques.

### Des mérites reconnus

Il y a une vingtaine d'années, parvenait à la rédaction de ce journal, une lettre véhément, émanant d'une militante et dirigeante des suffragistes tessinoises. Celle-ci constatait avec amertume que les pionnières essayaient les affronts, étaient en butte aux plaisanteries vulgaires et dénigrantes. « Mais, s'écrivait-elle, quand le but sera atteint, quand les Suisses voteront et accéderont à la députation aux postes de la magistrature, ce seront les petites femmes moquées et inactives d'aujourd'hui, qui trouveront le moyen de se faire élire et d'accéder aux honneurs, tandis que les ouvrières de la première heure resteront sur le carreau. »

Cette prédiction désabusée ne s'est pas réalisée, l'élection de la nouvelle présidente du Grand Conseil le montre. Mlle Kammacher a été, dès sa jeunesse, une pionnière. Elle a fait partie du comité genevois pour le suffrage féminin, elle en fut secrétaire dès 1932 déjà ; elle en devint présidente en 1947, après le décès d'Emilie Gourd. Elle est membre du comité de l'Association suisse pour le suffrage féminin, dont elle préside la commission juridique, elle a présidé jusqu'en 1964, le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale. Mais ce qui nous touche le plus ici, c'est que Mlle Kammacher est depuis de très longues années du comité du journal « Le Mouvement féministe » qui s'intitule actuellement « Femmes suisses » - « Le Mouvement féministe ».

Toutes les attaques, tous les horizons, tous les désagréments qu'on recueillait au cours des campagnes suffragistes, Mlle Kammacher les a récoltés en son temps, sans parler du dédain des petites femmes moquées dont parlait notre correspondante ; et pourtant, elle est aujourd'hui à l'honneur. Un honneur mérité, on le voit, par un long dévouement en faveur des droits féminins.

Ce n'est pas seulement une satisfaction morale que cette élection nous procure, mais aussi une garantie. Pendant cette longue pé-

(Suite en page 6)

*Une maison déclarée*  
consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine

*Bon Génie*  
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00

mes ne réussissent pas à comprendre. Les mythes archaïques étaient imposés par la foi religieuse et la tradition, on les croyait vrais et on n'essayait pas d'échapper aux vérités qu'ils prétendaient dévoiler.

### Mythe de la fécondité et de la terre-mère

Dans l'ignorance où l'on se trouvait des lois de la reproduction, le mythe sacrifiant la mère fut longtemps tout-puissant ; c'est

<sup>1</sup> « Condition de la Française », Ed. Gonthier, Paris.

### SOMMAIRE

Page 2: Comparaison de biscuits

Page 3: Statistique sur la participation féminine à la vie politique - La carte civique, cette magicienne - Lise Demierre succède à M. Anselmer

Page 4: Congrès de l'Union chrétienne démocratique allemande - Travail de l'Alliance

Page 5: L'infirmière en psychiatrie

Page 6: Époques de la grande tragédie russe - La formation des paysannes